



AS/Per (2007) PV 2
22 juin 2007

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue
à Belgrade
le 24 mai 2007**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 25 juin 2007.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. van der Linden, Président de l'Assemblée, ouvre la réunion à 9 heures et remercie la délégation de la Serbie auprès de l'Assemblée et son Président, M. Aligrudić, ainsi que les autorités parlementaires serbes pour leur invitation à tenir la réunion de la Commission permanente à Belgrade et pour leur hospitalité.

La Serbie a également montré son hospitalité en offrant un parlement démocratiquement élu à un pays moderne et dynamique qui vient de former un gouvernement à l'esprit démocratique et tourné vers l'Europe. Il est à espérer que le dialogue, le compromis et le consensus deviendront la marque distinctive de la nouvelle coalition au pouvoir. Il est encourageant de voir que le Gouvernement s'est accordé sur un certain nombre de principes de nature à offrir au peuple serbe une vie meilleure. La Serbie fait partie de l'Europe. Le peuple serbe a le droit d'être véritablement européen et il faut lui donner la possibilité d'exercer ce droit. La présidence serbe du Comité des Ministres donnera au pays l'occasion d'opérer des changements en Europe au lieu de s'entendre dire par elle, comme si souvent par le passé, ce qu'il faut faire. La Serbie est arrivée à une étape cruciale ; aujourd'hui elle veut aller de l'avant et regarder vers l'avenir. La coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) constitue pour le peuple serbe le meilleur moyen de montrer que le pays est entré dans une ère nouvelle. Il est totalement inacceptable que des criminels de guerre comme Radovan Karadžić et Radko Mladić se trouvent encore en liberté.

Au nombre des domaines importants dans lesquels l'Assemblée attend de la Serbie qu'elle engage des réformes se trouvent les structures institutionnelles et administratives ; le judiciaire et la décentralisation ; la protection des minorités nationales et des différents groupes ethniques ; les médias ; les ONG ; les communautés religieuses ; la police ; l'armée ; les services de sécurité ; la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ; la traite des êtres humains et la situation des réfugiés et des personnes déplacées.

Pour ce qui concerne le Kosovo, la Résolution 1533 de l'Assemblée relative à la situation actuelle au Kosovo appelle à une « solution négociée et mutuellement acceptable concernant le statut du Kosovo » ; c'est la meilleure garantie que l'issue de ce processus ne sera pas contestée à l'avenir. L'Assemblée est prête à tout mettre en œuvre pour aider la Serbie sur le chemin des réformes démocratiques. Le parlement serbe serait également bien inspiré de donner suite au rapport de l'Assemblée sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Europe présenté lors de la partie de session d'avril 2007. Cela inclut la tenue, au sein du parlement, d'un débat sur ce rapport dans un proche avenir. Lors des travaux qu'elle mène sur ce sujet, l'Assemblée pourrait assurément tirer profit des réactions suscitées par un tel débat.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. OLIVER DULIĆ, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE SERBIE

M. Dulić remercie le Président pour son discours et souhaite à la Commission permanente une chaleureuse bienvenue en Serbie. C'est pour son pays un honneur que d'assurer la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pendant les six prochains mois. Mais c'est aussi une lourde responsabilité. Quatre ans à peine se sont écoulés depuis que la Serbie-Monténégro est devenue membre du Conseil de l'Europe ; au cours de cette période la Serbie s'est profondément transformée – en mieux. La Serbie est une jeune démocratie qui apprécie son caractère pluriethnique et pluri religieux. Elle souscrit entièrement aux valeurs du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et de prééminence du droit. Elle est déterminée à accomplir rapidement de nouveaux progrès, notamment en instaurant un nouveau cadre juridique. La Serbie a choisi de placer sa présidence sous le slogan « Une Europe : notre Europe ». Elle continuera de s'engager pleinement pour faire progresser la construction d'une Europe sans clivages.

Le Président remercie M. Dulić pour son discours. Il souhaite la bienvenue à M. Jeremić, avec lequel il a tenu, la veille, un échange de vues fort intéressant.

3. ECHANGE DE VUES AVEC M. VUK JEREMIĆ, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA SERBIE, PRÉSIDENT DU COMITE DES MINISTRES

M. Jeremić se joint à M. Dulić pour souhaiter la bienvenue en Serbie aux membres de la Commission permanente. Il prononce un discours (reproduit à l'Annexe III au présent procès-verbal).

Le Président remercie M. Jeremić pour son discours et notamment pour avoir indiqué que la Serbie s'engageait à coopérer pleinement et sans délai avec le TPIY. Un tel engagement sera également nécessaire pour renforcer les liens avec l'Union européenne.

M. Van den Brande remercie le ministre pour la position claire qu'il a adoptée sur la question du Kosovo. La crédibilité de la Serbie dépendra dans une large mesure de l'intensité de sa coopération avec le TPIY.

M. Jeremić rappelle que la Serbie a déjà beaucoup fait à cet égard. C'est ainsi que plusieurs personnes ont été poursuivies et inculpées pour crimes de guerre. Cela dit, elle pourrait certainement faire plus encore et le Gouvernement actuel s'est fixé pour priorité de respecter toutes les obligations contractées par le pays. L'efficacité du Conseil national de la Sécurité, qui commencera bientôt ses travaux, dépendra dans une large mesure de la bonne coordination entre les services de sécurité et de renseignements. La question du Kosovo est complexe. Il est convaincu qu'on peut trouver un compromis, comme cela a été le cas, par exemple, en Irlande du Nord après plusieurs décennies de conflit. Il importe que toutes les parties travaillent de concert à la recherche d'une solution durable, même si cela prend du temps. La situation actuelle au Kosovo n'est pas satisfaisante. La proposition serbe visait à éviter les pièges d'une solution « maximaliste ». La Serbie ne s'oppose pas à ce que le Kosovo bénéficie d'une large autonomie, mais elle ne saurait renoncer à la province. Il importe de prendre le temps de négocier et de rechercher une solution.

M. Gardetto se demande ce que la présidence serbe a prévu de faire en vue d'améliorer la situation budgétaire du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, comment réagirait-elle si le plan Ahtisaari était mis en œuvre ?

M. Jeremić répond que son pays entend adopter une attitude des plus responsables à l'égard du budget du Conseil de l'Europe pour 2008. Pour ce qui concerne le Kosovo, la Serbie est membre des Nations unies et, en tant que tel, elle n'a jamais manqué d'appuyer les principes de l'ONU. Chacun sait que le pays n'est pas favorable au plan Ahtisaari. Et il n'est pas non plus certain que le Conseil de Sécurité y souscrive. Toutefois, estimant que la paix et une attitude raisonnable doivent prévaloir sur toute autre considération, la Serbie ne veut pas susciter de conflit à propos du Kosovo. Jamais plus elle ne s'engagera sur la voie de l'isolement. Il faut entamer de nouvelles négociations pour résoudre la question du Kosovo.

M. Kox espère que la déclaration extrêmement constructive du ministre sera suivie d'actes ; la Serbie pourrait, par exemple, remettre à la Cour de La Haye les inculpés manquants, et notamment M. Mladić et M. Karadžić. Voilà qui sera un test crucial pour l'engagement de la Serbie envers l'Europe et le droit international. Par ailleurs, il aimerait savoir si la présidence serbe du Comité des Ministres travaillera en faveur de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Enfin, que compte faire la présidence serbe du Comité des Ministres en vue d'inciter les ministres des Affaires étrangères à participer en plus grand nombre aux futures sessions du Comité des Ministres ?

M. Jeremić indique qu'outre MM. Mladić et Karadžić, d'autres inculpés devraient être traduits devant le TPIY. N'étant toutefois pas expert en matière de sûreté et de renseignements, il ne peut s'exprimer avec suffisamment de certitude sur la question. Après tout, les Etats-Unis n'ont pas encore retrouvé Ben Laden. Toutefois, le nouveau gouvernement mettra tout en œuvre pour satisfaire aux engagements contractés au titre du TPIY. Il espère vivement qu'il sera parvenu à des résultats concrets à la fin de la présidence serbe. Il fera de son mieux pour inciter ses homologues ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe à assister en personne aux sessions du Comité des Ministres. Pour ce qui concerne le mémorandum d'accord, ce document est souvent sous-estimé. Il présente un potentiel considérable, même s'il constitue un compromis entre bon nombre d'intérêts différents et ne satisfait pas pleinement aux attentes de l'Assemblée parlementaire.

Le Président déclare qu'il conviendra de renforcer la dimension parlementaire dans la mise en œuvre du mémorandum d'accord. L'Assemblée parlementaire compte, à cet égard, sur le soutien de la présidence serbe. La même chose vaut pour le rapport Juncker.

M. Jurgens félicite le ministre pour son discours au cours duquel il a clairement énoncé l'intention de son Gouvernement de coopérer avec le TPIY. La Serbie vit sous le poids de son passé et elle doit s'en libérer.

M. Jeremić confirme que le Gouvernement serbe gardera le cap. Il remercie l'Assemblée pour son soutien.

M. Foss demande si le ministre voit une possibilité d'éviter des troubles au Kosovo au cas où le Plan Ahtisaari ne serait pas accepté. Il interroge également le ministre sur sa position à l'égard de la déclaration de M. Tadić qui indiquait récemment son intention de réorganiser les services de sécurité et de renseignement.

M. Jeremić répète que la Serbie ne prendra en aucun cas les armes contre le Kosovo. Cela dit, elle ne peut concevoir de reconnaître l'indépendance du Kosovo. Elle a confiance dans le Conseil de Sécurité des Nations unies qui, dans sa sagesse, saura éviter de commettre des erreurs. Il confirme la restructuration

prévue de l'appareil de sécurité en Serbie, en étroite coopération entre le Président et le Premier ministre du pays.

M^{me} Bilgehan évoque la Campagne du Conseil de l'Europe « Stop à la violence domestique faite aux femmes » - que soutient vivement la commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée, qu'elle préside. Des membres de la commission ont participé à une Table ronde qui s'est tenue la veille à Belgrade sur « Le rôle du parlement dans la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence domestique ». Cette Table ronde avait été organisée par l'Initiative jointe de soutien aux institutions parlementaires en Serbie-Monténégro, projet financé par l'Union européenne, administré par l'Agence européenne pour la reconstruction et mis en œuvre par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Elle évoque également l'exposition « Briser le silence autour de la violence domestique » qui sera inaugurée le jour même dans les lieux où se tient la présente réunion. La Serbie prévoit-elle d'autres activités pour soutenir cette campagne ?

M. Jeremić dit que la Serbie soutient pleinement la campagne et qu'elle continuera de travailler activement dans ce sens, comme elle l'a fait pour ce qui concerne les deux exemples qui viennent d'être mentionnés. Une campagne à l'échelon national a été lancée dans le cadre de ce processus.

En réponse à une question posée par **M. Schmied**, **M. Jeremić** exprime ses vives préoccupations pour ce qui concerne la population non albanaise du Kosovo, d'autant que les élections tenues dans la province n'ont pas été démocratiques et n'ont pas permis aux minorités de faire dûment entendre leur voix.

Le Président remercie le ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie pour ses observations particulièrement détaillées et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Suite à l'échange de vues, **M. Jurgens**, Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. van der Linden au fauteuil présidentiel.

4. VERIFICATION DES NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 11287

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Roumanie et de la Suède, tels qu'ils figurent dans le Doc. 11287.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2007) 5

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Roumanie et de la Suède, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2007) 5.

6. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Le Président relève qu'aucune demande de débat d'actualité ou de débat selon la procédure d'urgence n'a été déposée dans les délais. En conséquence, la commission ne tiendra pas de débat sous le point 11.

7. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2007) OJ 2 rév. 2

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

Le Président informe la commission qu'une exposition sur le thème « Briser le silence autour de la violence domestique » sera inaugurée au Sava Centar à l'heure du déjeuner.

8. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES TENUES PAR L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE LE 19 AVRIL (MATIN ET APRES-MIDI) ET LE 20 AVRIL (MATIN) 2007

AS (2007) PV 16, 17 et 18

Les procès-verbaux des séances de l'Assemblée parlementaire du 19 avril (matin et après-midi) et du 20 avril (matin) 2007 sont **approuvés**.

9. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2007) 45 rév.

Le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire se réfère au document AS/Bur (2007) 45 rév. qui contient les propositions relatives aux saisines, transmissions et modifications de saisines des commissions que le Bureau a examinées lors de sa réunion du 23 mai 2007. Il informe les membres des modifications intervenues suggérées par le Bureau sous ce point.

La Commission permanente **approuve** les renvois, modifications de renvois et prolongations de renvois tels qu'ils figurent en annexe 1 de l'annexe II ci-après.

10. OBSERVATION DES ELECTIONS

Observation des élections législatives en Arménie (12 mai 2007)

Communiqué de presse

Rapporteur de la commission ad hoc du Bureau :
M. Leo Platvoet (Pays-Bas, GUE)

M. Platvoet informe la Commission permanente que la commission *ad hoc* pour l'observation des élections n'a pas encore eu le temps de finaliser son rapport. Cela sera fait à temps pour la partie de session de juin de l'Assemblée. Le BIDDH n'a pas non plus publié ses conclusions. Cela dit, il est en mesure de fournir quelques impressions préliminaires. Les élections peuvent être considérées comme une pierre de touche pour l'état de la démocratie arménienne. Elles marquent une amélioration par rapport aux élections précédentes, mais des préoccupations subsistent pour ce qui concerne l'achat de voix et la transparence du processus électoral qui demeure insuffisante. Dans certaines constitutions, il n'y a eu qu'un seul candidat. Dans certaines régions du pays, le parti au pouvoir semblait bénéficier d'une domination indue. On a noté bon nombre de divergences entre le décompte provisoire des voix et les résultats définitifs. On a observé la présence, dans les bureaux de vote, de nombreuses personnes non autorisées. Il était également difficile de savoir ce qui se passait exactement lors de la tabulation du décompte des voix.

M. Vareikis dit qu'il a observé les élections dans une région reculée d'Arménie où il a constaté certains manquements. Dans certains villages, les observateurs locaux semblaient donner des instructions aux électeurs.

M. Torosyan remercie M. Platvoet et la commission *ad hoc* pour leur travail ; il félicite également le BIDDH et la Commission de Venise pour leur contribution. Ces dernières années, l'Arménie a beaucoup fait en vue d'améliorer la transparence du processus électoral. Il y a peut-être encore eu certains manquements, et l'Arménie entend travailler dans les prochains mois et les prochaines années avec des experts en vue d'améliorer encore la situation. Dans beaucoup de bureaux de vote, la télévision a couvert le dépouillement. Cette démarche a été très utile.

11. DEBAT D'ACTUALITE OU DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

Néant.

12. QUESTIONS ECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT

- | | |
|--|------------|
| a. Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2008 | Doc. 11278 |
| b. Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2008 | Doc. 11279 |

Rapporteur de la commission des questions économiques et du développement :
M. Paul Wille (Belgique, ADLE)

M. Wille présente le rapport sur les «Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2008» (Doc. 11278) ainsi que le rapport sur les « Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2008 » (Doc. 11279). Il indique que la politique actuelle de croissance zéro en termes réels du budget du Conseil de l'Europe est

inacceptable – d'autant qu'elle s'accompagne de réductions tous azimuts apparemment arbitraires et qu'elle s'inspire de ce qui ressemble fort à une vision étriquée de la mission du Conseil de l'Europe. L'Assemblée a refusé d'accepter l'« euthanasie programmée » apparemment prévue pour l'institution. D'ores et déjà, le Conseil de l'Europe n'est plus engagé dans certains domaines. Les perspectives pour 2008 sont extrêmement sombres. La politique budgétaire actuelle est d'autant plus inexplicable que, dans un même temps, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de Vienne, dont la mission n'a été que vaguement définie, a reçu un financement fort important.

Comme l'a fait apparaître le débat que l'Assemblée a tenu lors de sa partie de session d'avril, la défense de la démocratie et des droits de l'homme requiert davantage d'attention et un financement plus important. La complexité des droits de l'homme exige un profond engagement de la part des représentants élus du peuple. On ne peut laisser aux seuls juges et diplomates le soin de traiter cette question. D'importants gains en efficacité ont déjà été réalisés au sein du Conseil de l'Europe et de nouvelles coupes budgétaires auraient un effet extrêmement négatif sur la qualité du travail. Il faut amener le débat au niveau politique.

De fait, un tiers des Etats membres du Conseil de l'Europe versent à l'organisation des contributions inférieures aux coûts administratifs résultant de leur participation à la seule Cour européenne des Droits de l'Homme. M. Wille attire plus particulièrement l'attention sur le paragraphe 19 du projet d'avis figurant dans le Document 11278, qui « demande instamment au Comité des Ministres d'adopter un cadre budgétaire pluriannuel afin d'avoir une vision claire des besoins à court et à moyen terme ». Le personnel ne représente pas uniquement un coût pour l'Organisation, il constitue avant tout une richesse.

Par ailleurs, on pourrait raisonnablement demander aux pays bénéficiant du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe de contribuer au budget ordinaire de l'Organisation. Les politiques doivent s'engager fermement à faire du Conseil un « centre européen d'excellence pour la démocratie et les droits de l'homme ». Et cela ne sera assurément pas réalisable en approuvant les propositions budgétaires formulées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qui risquent plutôt d'atrophier l'Organisation.

Quant aux dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2008 (Doc.11279), il convient de noter qu'en 2007, les dépenses opérationnelles de l'Assemblée ont été réduites de plus de 300 000 €. Ces réductions de dernière minute concernent le budget opérationnel et ont été imposées à l'Assemblée sans consultation ou discussion préalable. Vu les nombreuses tâches supplémentaires que l'Assemblée se voit confiées en permanence, il est vital que le budget de 2008 soit à tout le moins maintenu au niveau de celui de 2007. L'Assemblée est l'organe parlementaire et le forum politique du Conseil de l'Europe et apporte une contribution significative à la légitimité démocratique de l'Organisation. Les Etats membres envisageraient-ils vraiment de charger les seuls diplomates et fonctionnaires des questions de droits de l'homme, de démocratie et de prééminence du droit en excluant les représentants de l'Europe directement élus ?

M. Vrettos, Président de la commission des questions économiques et du développement, souscrit pleinement à ce que vient de dire M. Wille. Le Conseil de l'Europe ainsi que son Assemblée sont gravement limités par la croissance zéro en termes réels observée ces dernières années et bien plus encore par les coupes budgétaires qu'on leur impose. Cela est particulièrement vrai à la lumière des besoins de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui ne cessent de croître. Il faut au moins donner à l'Assemblée et au Conseil de l'Europe les moyens de maintenir le niveau actuel d'activités. Peut-être l'Assemblée sera-t-elle obligée de lancer une campagne au sein des parlements nationaux en vue d'attirer leur attention sur ce problème. Le Président de l'Assemblée et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe devraient prendre contact à ce propos avec les gouvernements nationaux. Il est regrettable que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe dise, dans un premier temps, qu'il sait que l'Assemblée a raison sur le plan politique, pour ajouter ensuite qu'il est tenu de suivre les instructions du Comité des Ministres.

M. Schreiner félicite chaleureusement M. Wille pour ses rapports. Les membres de l'Assemblée, dont la crédibilité est aujourd'hui remise en question, doivent réagir avec force. Les recommandations contenues dans les Avis de l'Assemblée doivent être suivies. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe devrait faire plus grand cas des recommandations de l'Assemblée, d'autant qu'après tout c'est elle qui l'a élu. Après plusieurs années de recherche constante d'économies, l'organisation risque de disparaître.

Selon **M. de Puig**, les Avis de M. Wille servent à dessiller les yeux. La situation actuelle est inacceptable, tout comme l'est l'idée selon laquelle elle serait irréversible. Les Etats membres ne comprennent pas bien la contribution qu'apporte le Conseil de l'Europe à l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit en Europe. Il partage le point de vue de M. Vrettos selon lequel il conviendrait de lancer une campagne publique en vue de sensibiliser l'opinion à la situation.

M. Van den Brande estime que de technique qu'il était, le débat sur le budget du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire, est devenu éminemment politique. En tant que tel, il doit être porté dans les capitales nationales et auprès des ministres des Affaires étrangères. Son groupe politique, le PPE, soutient pleinement les conclusions de M. Wille. Les institutions du Conseil de l'Europe – y compris l'Assemblée parlementaire, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme – sont des piliers indispensables de l'édifice européen. Les gouvernements des 47 Etats membres doivent assumer leurs responsabilités.

M. Gardetto félicite lui aussi M. Wille. Les gouvernements tiennent un raisonnement hypocrite qui conduit à la mort lente de l'Organisation. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe doit faire face à ses responsabilités. Il faut garantir le bon fonctionnement des activités qui se situent au cœur de la mission du Conseil de l'Europe ainsi que celui de ses principales institutions telles que l'Assemblée, la Cour européenne des Droits de l'Homme et la Commission de Venise. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'Assemblée, on pourrait envisager de muter certains agents du secrétariat de commissions ayant moins de travail vers des commissions dont la charge de travail est supérieure.

M. Eörsi dit que l'ADLE, le groupe politique qu'il préside, souscrit pleinement aux conclusions de M. Wille. Parallèlement, il convient de rechercher le moyen d'améliorer le travail de l'Assemblée. Des sujets plus controversés, voire politiquement gênants doivent être davantage traités. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a engagé un certain nombre de réformes prometteuses, mais il doit les expliquer à l'Assemblée. C'est aujourd'hui la quatrième réunion de la Commission permanente à laquelle il n'assiste pas. Ce n'est pas très satisfaisant.

M. Ivanić souligne la mauvaise transmission des informations par les Délégués des Ministres à leurs ministres des Affaires étrangères. Le Président de l'Assemblée devrait informer le Comité des Ministres des besoins et des exigences de l'Assemblée en matière budgétaire. Est-il vraiment acceptable que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe adopte un point de vue aussi contraire à celui de l'Assemblée ? Par ailleurs, il note que trop de membres de l'Assemblée, notamment des parlementaires des Etats membres de l'Union européenne, ne participent jamais ni à ses activités ni à ses réunions.

M. Wille remercie ses collègues qui ont été unanimes à soutenir son point de vue. On ne pourra pas éviter un débat sur la question lors de la prochaine partie de session.

De l'avis du **Président**, il y aurait peut-être lieu de tenir un débat selon la procédure d'urgence ou un débat d'actualité sur la dimension politique du budget du Conseil de l'Europe à la demande, par exemple, de la commission des questions économiques et du développement.

M. Vrettos, s'exprimant en sa qualité de président de la commission des questions économiques et du développement, pense que l'idée est bonne ; c'est très volontiers qu'il en fera part à la commission lors de sa prochaine réunion.

Le Président met aux voix les projets d'avis contenus dans les Doc. 11278 et 11279, qui **sont adoptés**, à l'unanimité [Avis 264 (2007) et 265 (2007)].

13. QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTE ET DE LA FAMILLE

a. Suivi des engagements concernant les droits sociaux

Doc. 11234

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
M. Claude Evin (France, SOC)

M. Glaván présente le rapport sur le « suivi des engagements concernant les droits sociaux » (Doc. 11234) en l'absence de M. Evin, rapporteur. Ce rapport, qui examine en détail les modalités et le fonctionnement de la Charte sociale révisée, est le premier de ce type. La Charte constitue pour les Etats membres du Conseil de l'Europe une sorte de boussole leur indiquant la direction dans laquelle les politiques sociales doivent encore être améliorées en vue de protéger les droits des Européens. La Charte sociale européenne devrait, de fait, être vue comme le prolongement, dans le domaine social, de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

De même, le Comité européen des droits sociaux, principal organe de la Charte, devrait être vu comme le pendant de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le domaine social. Le rapport lance un appel en faveur de la modification correspondante des méthodes de travail de cette commission, pour qu'elle soit

mieux à même de faire face à sa charge de travail croissante. Le rapport demande également au Comité des Ministres d'autoriser l'Assemblée à élire les membres du Comité européen des droits sociaux, comme elle élit les juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Il n'y a là rien que de naturel, puisque l'Assemblée est l'expression la plus éminente des valeurs démocratiques au Conseil de l'Europe.

De plus, le rapport recommande que les activités du Commissaire aux Droits de l'Homme touchent davantage au domaine social. Cette recommandation se situe dans le droit fil de la déclaration que le Commissaire avait faite à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte sociale européenne révisée, au cours de laquelle il a déclaré que tous les droits sont étroitement liés et, effectivement, indivisibles.

M. Shybko félicite M. Evin pour son excellent rapport, qui porte sur un instrument essentiel du Conseil de l'Europe ayant pour objectif de renforcer les principes et les valeurs de l'Organisation.

Le Président présente un amendement oral au paragraphe 14 qui est **approuvé**. Il met ensuite aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11234, tel qu'amendé, qui **est adopté** à l'unanimité. [Recommandation 1795 (2007)].

b. La situation des personnes âgées en Europe

Doc. 11179
Amendements

Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :
M. Jean-Marie Bockel (France, SOC)

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population: Doc. 11200
(pour avis) : Mme Minodora Cliveti (Roumanie, SOC)

M. Glavň présente le rapport sur « La situation des personnes âgées en Europe » (Doc. 11179) en l'absence de M. Bockel, rapporteur. Ce rapport traduit le souhait de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille de traiter de sujets touchant aux préoccupations quotidiennes des citoyens européens. Son message central est que la population européenne vieillit rapidement. Il y a aujourd'hui dans le monde, 600 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus. Voilà qui appelle une nouvelle approche des politiques sociales. Les personnes âgées sont encore trop souvent confrontées à différentes formes de discrimination dans la vie quotidienne, nonobstant le fait qu'une espérance de vie plus grande devrait être considérée comme une chance pour tous.

Le rapport appelle les gouvernements à prendre des mesures concrètes dans le domaine de la protection sociale en vue d'assister les personnes âgées. Cela concerne les retraites, l'accès aux services sociaux et de meilleures chances pour les personnes âgées de mener une vie active également pendant leur retraite. Il espère que les membres de la Commission permanente de tous âges seront en mesure de soutenir cet important rapport, ce d'autant que, le temps passant inexorablement, même ceux qui sont jeunes aujourd'hui vieilliront eux aussi un jour.

M. Preda présente un avis préparé par M^{me} Cliveti, rapporteuse de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie, qui ne peut malheureusement être présente à la réunion. L'avis porte essentiellement sur les nombreuses formes de discrimination dont font notamment l'objet les migrants âgés. De fait, ce groupe est très hétérogène et la situation de ces personnes dépend des circonstances dans lesquelles elles sont venues dans le pays d'accueil ainsi que de leur culture, de leurs compétences linguistiques, de leur niveau d'éducation, de leur expérience professionnelle, de leur sexe, etc.

Une connaissance suffisante de la langue du pays d'accueil est vitale pour une intégration réussie et pour l'indépendance personnelle. Une connaissance insuffisante de la langue du pays d'accueil empêche les migrants âgés de bénéficier pleinement des différents services sociaux. De plus, le transfert des droits de à la retraite et le droit à la sécurité sociale sont essentiels pour eux. Beaucoup d'entre eux aimeraient retourner dans leur pays d'origine, mais se rendent compte que cela est impossible sur le plan financier, puisque leurs droits à pension risquent de ne pas être transférables dans leur pays d'origine. A cet égard, la situation varie considérablement d'un Etat membre du Conseil de l'Europe à l'autre. En conclusion, la commission des migrations des réfugiés et de la démographie présente six amendements.

Le Président indique que sept amendements ont été présentés sur le projet de recommandation, y compris les six déposés au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie. Après les avoir passés en revue, il demande à la Commission permanente si elle est en mesure de les approuver. Les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont **adoptés**.

Le Président met ensuite aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11179, tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1796 (2007)].

14. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

Le piégeage du dioxyde de carbone pour lutter contre les changements climatiques

Doc.11180
Amendements

Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales : M. Vladimir Gracev (Russie, GDE)

M. Grachev présente le rapport sur « Le piégeage du dioxyde de carbone pour lutter contre les changements climatiques » (Doc. 11180). On ne se pose plus la question de savoir si le réchauffement de la planète est bien réel. Il l'est ; et le moment est venu de prendre des mesures rapides et résolues. Son rapport, lors de l'établissement duquel il a bénéficié de l'entier soutien de la commission, traite du piégeage du dioxyde de carbone et des technologies de stockage pour lutter contre le réchauffement de la planète ainsi que de la réduction considérable des émissions des gaz à effet de serre à laquelle on peut parvenir par le biais d'économies d'énergie et du recours à des énergies renouvelables.

Il existe, certes, de bonnes technologies, mais il convient de les développer. Le rapport va au-delà de la simple mise en œuvre du Protocole de Kyoto en prévoyant le développement des « puits de carbone » que constituent, par exemple, les forêts, les sols ou encore les océans, ces derniers ayant la capacité naturelle d'absorber et de stocker le dioxyde de carbone de l'atmosphère. C'est pourquoi les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient développer le piégeage et le stockage du dioxyde de carbone et mettre en œuvre à l'échelon international, national et local des politiques et des mesures en vue de développer les puits de carbone. Son rapport contient une analyse détaillée de ce qui pourrait être fait.

M. Schmied, Président de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, souligne l'importance du rapport qui explique bien la question du piégeage du dioxyde de carbone et pourrait être utilisé comme épure en vue d'une action de la part des Etats membres du Conseil de l'Europe et d'autres.

Le Président indique que trois amendements et trois sous-amendements ont été présentés sur le projet de recommandation.

M. Schmied présente l'amendement n° 1 ainsi que deux sous-amendements. L'amendement n° 1, sous-amendé, est **adopté**.

L'amendement n° 2 **est rejeté**.

M. Grachev présente un amendement oral au paragraphe 12.10.5 qui est **approuvé**.

M. Schmied présente l'amendement n° 3 ainsi qu'un sous-amendement. L'amendement n° 3, sous-amendé, est **adopté**.

Le Président met aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11180, tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution1552 (2007)].

15. MIGRATIONS, REFUGIES ET POPULATION

Personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans les conflits touchant les régions du Haut-Karabakh, d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud

Doc.11196
Amendement

Rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la population : M.Leo Platvoet (Pays-Bas, GUE)

M. Platvoet présente le rapport sur les « personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans les conflits touchant les régions du Haut-Karabakh, d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud » (Doc. 11196). Il s'est efforcé, dans toute la mesure du possible, de ne pas entrer dans des considérations politiques. Peu de gens connaissent les tragédies dont traite le rapport. S'il a pu, lui-même, bénéficier d'une bonne coopération

de la part des trois pays concernés, celle qu'ils entretiennent, par exemple en matière de cartographie des endroits où les personnes disparues pourraient être enterrées, laisse encore à désirer. Il souligne l'importance du travail qu'accomplit notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Dans son rapport, il mentionne également, même si cela n'a pas pu être confirmé par les différentes parties au conflit, la possibilité que certaines des personnes présumées décédées soient encore en vie. Le rapport contient de nombreuses propositions en vue de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et d'aider celles qu'elles ont laissées derrière elles ainsi que les différentes parties au conflit à soigner les blessures du passé.

M. Herkel félicite M. Platvoet pour son rapport qui, de fait, reflète des milliers de tragédies personnelles. En tant que rapporteur de la commission de suivi pour la situation en Azerbaïdjan, lui aussi connaît bien le conflit auquel ce pays est confronté. Il est toutefois fort étonné de voir que le rapport ne mentionne absolument pas la Russie malgré son implication significative dans les conflits qu'il décrit. Cela devrait être reflété dans les rapports futurs sur des sujets semblables.

Mme Hajiyeva félicite également M. Platvoet pour son excellent rapport. Tant de familles sont touchées par ces tragédies. L'Assemblée parlementaire a le devoir moral de tout mettre en œuvre en vue de faire la lumière sur les événements et pour garantir qu'ils ne se reproduiront plus. En Azerbaïdjan, ce sont quelque 4 500 personnes qui sont portées disparues en raison des six années de conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à propos du Haut-Karabakh et de l'occupation permanente par l'Arménie de sept districts de l'Azerbaïdjan voisins de la région. Dans ce contexte, elle se réfère à la Résolution 1416 relative au « conflit du Haut-Karabakh traitée par la Conférence de Minsk de l'OSCE » dans laquelle l'Assemblée invitait instamment les parties concernées à « retirer leurs forces militaires des territoires occupés ».

M. Torosyan félicite le rapporteur qui a su éviter les considérations politiques pour se concentrer sur les aspects humains de ces tragédies. La Conférence de Minsk de l'OSCE poursuit ses négociations qui, pour l'instant, progressent bien. En complément, il serait peut-être opportun que l'Assemblée parlementaire organise des réunions entre les différentes délégations nationales concernées. Pour sa part, la délégation arménienne, serait prête à tenter cette démarche.

M. Platvoet, rapporteur, remercie ses collègues pour leurs précieuses contributions. Il n'avait nullement l'intention de nier le rôle joué par la Russie dans ces conflits. Pour ce qui concerne l'identification des personnes décédées, le Comité international de la Croix-Rouge pourrait apporter une contribution utile et devrait être chargé de cette tâche par toutes les parties. La question des personnes disparues devrait être incluse dans les procédures de suivi engagées au titre des trois pays concernés.

Un amendement présenté par **M. Platvoet**, au nom de la commission des migrations, des réfugiés et de la population est **approuvé**.

Le Président met aux voix le projet de résolution amendé et le projet de recommandation contenus dans le Doc. 11196. Ils sont **adoptés** à l'unanimité [Résolution 1553 (2007) et Recommandation 1797 (2007)].

16. EGALITE DES CHANCES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

Respect du principe d'égalité devant la loi civile

Doc. 11177
Amendement

*Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes :
Mme Svetlana Smirnova (Russie, GDE)*

Mme Bilgehan, Présidente de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, présente le rapport sur « le respect du principe d'égalité devant la loi civile » (Doc. 11177). Cet important sujet est plutôt d'ordre juridique et technique, mais il est essentiel de le traiter si on veut réaliser une véritable égalité des sexes, notamment devant le mariage. Un séminaire parlementaire spécial, au cours duquel a également été abordée la situation dans les pays du Maghreb, a permis d'identifier un certain nombre de lacunes qui subsistent en matière d'égalité des sexes.

Au nombre de ces inégalités, on compte, par exemple, l'âge minimal légal du mariage ou le nom de la femme mariée. Pour ce qui concerne ce dernier point, certaines législations obligent cette dernière à adopter le nom de son mari, ce qui peut entraîner une véritable « dépersonnalisation » de la femme mariée qui est considérée avant tout comme faisant partie de la famille de son époux. De même, certaines législations n'autorisent pas la femme à transmettre son nom de famille à ses enfants.

Autre source d'inégalité, l'application du droit étranger discriminatoire dans le cadre des relations privées internationales. Par exemple, en vertu du droit privé français, les relations familiales doivent être régies par le droit national des personnes concernées. Cela peut engendrer des discriminations à l'encontre des femmes, par exemple pour ce qui concerne la polygamie ou la répudiation. Voilà qui crée des conflits entre les législations ou les juridictions nationales et la Convention européenne des Droits de l'Homme et ses protocoles. C'est pourquoi la commission est convaincue que seule l'adoption d'un nouveau protocole à la Convention européenne des Droits de l'Homme en vue de garantir l'égalité entre les hommes et les femmes pourrait mettre définitivement un terme à toute forme de discrimination à l'encontre des femmes dans le droit civil. Le rapport recommande au Comité des Ministres d'élaborer un nouveau protocole dans ce sens.

Mme Hurskainen souscrit pleinement au rapport. Il existe, malheureusement, de nombreux exemples de discrimination à l'encontre des femmes dans ces domaines. Dans ce contexte, elle évoque le cas de Mme Nilofar Bakhtiar, ministre du Tourisme du Pakistan, obligée de démissionner parce qu'elle avait serré dans ses bras un instructeur parachutiste.

Mme Bilgehan présente un amendement qui est **accepté**, après avoir fait l'objet d'un sous-amendement oral.

Le Président met aux voix le projet de recommandation contenu dans le Doc. 11177, tel qu'amendé, qui est **adopté** à l'unanimité [Recommandation 1798 (2007)].

17. REGLEMENT ET IMMUNITES

Conflit d'intérêts

Doc. 11259

Rapporteur de la commission du règlement et des immunités :
M. John Greenway (Royaume-Uni, GDE)

M. Gross, Président de la commission du règlement et des immunités, présente le rapport sur le « conflit d'intérêts » (Doc. 11259) en l'absence de M. Greenway, rapporteur. La transparence et la responsabilité sont les pierres angulaires de la bonne gouvernance et de la démocratie aux échelons national et international. Cela vaut particulièrement pour les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions et, partant, pour l'Assemblée parlementaire. La recommandation centrale du rapport est qu'un membre de l'Assemblée parlementaire qu'une commission envisage de nommer rapporteur devrait être tenu de déclarer tout intérêt personnel, professionnel, financier ou économique pouvant être considéré comme pertinent ou entrant en conflit avec le sujet de son rapport. Le même principe devrait s'appliquer aux orateurs prenant la parole au cours d'un débat de l'Assemblée, qui devraient être tenus de déclarer de tels intérêts dans le domaine sur lequel porte le rapport.

M. Shybko se demande qui sera chargé d'examiner si le conflit d'intérêts supposé est bien réel ou pertinent.

M. Gross estime que cela relèvera de la compétence des commissions.

M. Eörsi se dit d'une manière générale d'accord avec le rapport. Il propose toutefois de prendre en considération non seulement l'intérêt qui entre en conflit avec le sujet du rapport, mais également celui qui touche le pays concerné. C'est pourquoi il propose deux amendements oraux aux paragraphes 3 et 6.2 respectivement.

Les deux amendements oraux sont **acceptés**.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11259, tel qu'amendé. Il est **adopté** à l'unanimité [Résolution 1554 (2007)].

18. QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Situation des habitants des zones d'Akrotiri et de Dhekelia, placées sous souveraineté britannique

Doc. 11232

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :
M. Andreas Gross (Suisse, SOC)

M. Gross présente le rapport sur la « situation des habitants des zones d'Akrotiri et de Dhekelia, placées sous souveraineté britannique » (Doc. 11232). En rédigeant ce rapport, son objectif n'était pas politique en ce sens qu'il a laissé ouverte la question de la légitimité en tant que telle de la présence militaire britannique à Chypre. Il a voulu, au contraire, mettre en exergue les griefs des personnes qui habitent dans les régions où sont implantées les bases, qui se plaignent, par exemple, de restrictions concernant leur liberté de circulation et l'utilisation de leurs terrains, les nuisances sonores causées par les avions qui utilisent la base d'Akrotiri et expriment des préoccupations en matière de santé liées à la présence d'antennes de grande puissance. Le projet de résolution contient des propositions concrètes en vue de permettre aux habitants de bénéficier le plus largement possible de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Il lui semble que plus le Royaume-Uni tardera à régler les problèmes liés aux bases, plus ces derniers prendront de l'ampleur.

M. Kyprianou se félicite du rapport qui traite utilement des problèmes spécifiques liés aux droits de l'homme et à la qualité de vie des habitants. Leur santé mentale et physique ne doit pas être mise en danger. Il est inacceptable pour eux de se voir refuser l'accès aux fonds structurels de l'Union européenne et de faire l'objet de procès devant des tribunaux dont l'indépendance est contestable. Ils doivent avoir le droit d'exploiter leurs terres comme tous les autres citoyens de la République de Chypre. De fait, les Chypriotes voient dans ces bases des vestiges du colonialisme. Bien entendu, c'est bien ce qu'elles sont, puisque, en définissant le statut des bases, le traité établissant la République de Chypre prévoyait que le territoire qu'elles occupent resterait sous la souveraineté du Royaume-Uni, lequel – soit dit en passant – n'a pas payé un centime au pays hôte pour avoir le droit de les utiliser. En réalité, le traité concédait aux Britanniques la quasi-totalité des droits et à la République de Chypre la totalité des obligations. C'est pourquoi les recommandations contenues dans le rapport doivent être mises en œuvre avec la diligence requise.

Le Président met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 11232. Il est **adopté** avec deux abstentions [Résolution 1555 (2007)].

19. QUESTIONS DIVERSES

a. Intention du Gouvernement du Venezuela de fermer la station de radio Radio Caracas (RCTV).

M. Van den Brande informe la commission de l'annonce faite par le Gouvernement du Venezuela de son intention de fermer la station de radio « Radio Caracas » (RCTV) à partir du 27 mai 2007. Cette démarche est non seulement illégale en ce qu'elle passe outre un accord antérieur autorisant RCTV à émettre jusqu'en 2022, elle constitue également une véritable atteinte à la liberté d'expression. Il invite ses collègues à signer la déclaration pertinente qu'il a rédigée et qui a été distribuée.

b. L'utilisation des deux langues officielles du Conseil de l'Europe notamment dans la distribution des textes

M. Schreiner fait observer que le texte de la déclaration de M. Jeremić, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie, a été distribué uniquement en anglais et non en français, l'autre langue officielle du Conseil de l'Europe. De plus, les inscriptions qui figurent sur les panneaux de l'exposition du Conseil de l'Europe sur la violence domestique installée à l'extérieur de la salle de réunion, et qui doit être inaugurée aujourd'hui, sont rédigées uniquement en anglais et en serbe.

Le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire explique que le discours de M. Jeremić n'ayant été distribué par les autorités serbes que très peu de temps avant la réunion, le Secrétariat n'a pas été en mesure de le faire traduire à temps en français. Toutefois, l'intégralité de la déclaration énonçant les priorités de la Présidence serbe est disponible dans les deux langues officielles et figure dans les dossiers de la commission permanente. Enfin, il s'excuse de l'absence de commentaires français pour ce qui concerne l'exposition du Conseil de l'Europe évoquée par M. Schreiner en précisant toutefois que la même exposition avait été installée à l'entrée de l'hémicycle au cours de la dernière partie de session de l'Assemblée avec des commentaires en français.

c. Événements en Ukraine

M. Shybko informe brièvement la Commission permanente des derniers événements survenus en Ukraine.

20. PROCHAINE REUNION

La Commission permanente **confirme** qu'elle tiendra sa prochaine réunion à Bratislava (Slovaquie) le vendredi 23 novembre 2007.

La réunion **est close** à 13h15.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****Président de l'Assemblée parlementaire**

M. René van der LINDEN Pays-Bas

Vice-Présidents de l'Assemblée parlementaire

M. Erik JURGENS Pays-Bas

M. Bernard SCHREINER France

M. Per-Kristian FOSS Norvège

M. Walter SCHMIED Suisse

M. Cezar Florin PREDA Roumanie

M. Andrea RIGONI Italie

M. Miloš ALIGRUDIĆ Serbie

M. Karol KARSKI Pologne

Présidents de Groupes politiques

M. Lluís Maria de PUIG Groupe socialiste

M. Luc Van den BRANDE Groupe du Parti populaire européen

M. Mátyás EÖRSI Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe

M. Mikhail MARGELOV Groupe démocrate européen

M. Tiny KOX Groupe pour la gauche unitaire européenne

Président(e)s de délégations nationales

M. Tigran TOROSYAN Arménie

Mme Gisela WURM Autriche

M. Jean-Pol HENRY Belgique

M. Mladen IVANIĆ Bosnie-Herzégovine

M. Andros KYPRIANOU Chypre

M. Andres HERKEL Estonie

Mme Sinikka HURSKAINEN Finlande

M. Bernard SCHREINER France

Mme Elsa PAPADIMITRIOU Grèce

M. Zoltán SZABÓ Hongrie

M. Jean-Charles GARDETTO Monaco

M. Dirk DEES Pays-Bas

M. Göran LINDBLAD Suède

M. Vitaliy SHYBKO Ukraine

Président de la Commission des questions économiques et du développement

M. Konstantinos VRETTOS (SOC) Grèce

Président de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation

M. Jacques LEGENDRE (PPE/DC) France

Président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales

M. Walter SCHMIED (ADLE) Suisse

Présidente de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Mme Gülsün BİLGEHAN (SOC) Turquie

Président de la Commission du Règlement et des Immunités

M. Andreas GROSS (SOC) Suisse

Rapporteurs (non membres de la Commission Permanente)

M. Vladimir GRACHEV Russie

M. Leo PLATVOET Pays-Bas

M. Paul WILLE Belgique

Egalement présents :**Autres membres de l'Assemblée parlementaire**

M. Ștefan GLAVĂN Roumanie

Mme Gultakin HAJIYEVA Azerbaïdjan

M. Egidijus VAREIKIS Lituanie

Personnalités invitées

M. Oliver DULIĆ, Président de l'Assemblée Nationale de la République de Serbie

M. Vuk JEREMIĆ, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie,

Président du Comité des Ministres

Représentants Permanents auprès du Conseil de l'Europe

M. Viacheslav EGOROV, Adjoint au Représentant Permanent de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe

Mme Sladjana PRICA, Ambassadrice de la République de Serbie auprès du Conseil de l'Europe

M. Christian TER-STEPANIAN, Ambassadeur d'Arménie auprès du Conseil de l'Europe

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

M. Mateo SORINAS, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

M. Wojciech SAWICKI, Directeur Général de l'Assemblée parlementaire

M. Kjell TORBIÖRN, Chef du Bureau du Secrétaire Général de l'Assemblée et Chef du Secrétariat du Bureau de l'Assemblée

M. Petr SICH, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire

Mme Valérie CLAMER, Secrétaire de la Commission Permanente

Mme Bonnie THEOPHILOVA-PERMAUL, Chef de Cabinet Adjointe du Président de l'Assemblée parlementaire

Mme Sylvie AFFHOLDER, Co-secrétaire de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

M. Lamine DIALLO, Secrétaire Adjoint de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Conseil de l'Europe

Mme Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

Mme Mireille PAULUS, Secrétaire Adjointe du Comité des Ministres

Mme Stefania KRUGER, Conseillère, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe

ANNEXE II**CARNET DE BORD**

La **Commission Permanente**, réunie le 24 mai 2007 à Belgrade sous la présidence de M. van der Linden, Président de l'Assemblée, puis de M. Jurgens, Vice-président de l'Assemblée :

- a entendu une allocution de bienvenue de M. Oliver Dulić, Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie ;
- a tenu un échange de vues avec M. Vuk Jeremić, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie, Président du Comité des Ministres ;
- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Roumanie et de la Suède ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions générales de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Roumanie et de la Suède ;
- a ratifié les renvois, modification et prolongations de renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe I ci-après ;
- a tenu un échange de vues sur l'observation des élections législatives en Arménie (12 mai 2007), et pris note que le rapport sera débattu durant la partie de session de l'Assemblée de juin 2007 ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

Avis 264 (2007)**Budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2008****Avis 265 (2007)****Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2008****Résolution 1552 (2007)****Le piégeage du dioxyde de carbone pour lutter contre les changements climatiques****Résolution 1553 (2007)****Personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans les conflits touchant les régions du Haut-Karabakh, d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud****Résolution 1554 (2007)****Conflit d'intérêts****Résolution 1555 (2007)****Situation des habitants des zones d'Akrotiri et de Dhekelia, placées sous souveraineté britannique****Recommandation 1795 (2007)****Suivi des engagements concernant les droits sociaux****Recommandation 1796 (2007)****La situation des personnes âgées en Europe****Recommandation 1797 (2007)****Personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans les conflits touchant les régions du Haut-Karabakh, d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud****Recommandation 1798 (2007)****Respect du principe d'égalité des sexes en droit civil ;**

- a confirmé que la prochaine réunion de la Commission Permanente se tiendra à Bratislava (Slovaquie), le vendredi 23 novembre 2007.

ANNEXE 1**Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions****A. RENVOIS EN COMMISSIONS**

Renvoi n° 3345 Suivi du débat d'actualité
Soudan et Darfour – la responsabilité de l'Europe

Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population pour rapport

Renvoi n° 3346 Doc. 11245
Proposition de résolution présentée par M. Hancock et plusieurs de ses collègues
Attitude à l'égard des monuments érigés à la mémoire des personnes ayant combattu le fascisme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport
[Priorité de l'APCE: Renforcer la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance]

Renvoi n° 3347 Doc. 11246
Proposition de recommandation présentée par Mme Bilgehan et plusieurs de ses collègues
Les droits des filles d'aujourd'hui : les droits des femmes de demain

Renvoi à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour rapport
[Priorité de l'APCE: Promouvoir les valeurs fondamentales communes: lutte contre la discrimination]

Renvoi n° 3348 Doc. 11247
Proposition de résolution présentée par Mme Čurdová et plusieurs de ses collègues
La place des femmes dans les sciences en Europe

Transmission à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour information

Renvoi n° 3349 Doc. 11249
Proposition de résolution présentée par M. Jurgens et plusieurs de ses collègues
Difficultés de la minorité nationale macédonienne du nord de la Grèce

Transmission à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme pour information

Renvoi n° 3350 Doc. 11251
Proposition de recommandation présentée par M. Dupraz et plusieurs de ses collègues
Protection de l'environnement par les économies d'énergie dans les administrations et au Conseil de l'Europe

Transmission à la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour information

Renvoi n° 3351 Doc. 11252
Proposition de résolution présentée par M. Melnikov et plusieurs de ses collègues
Modifications discriminatoires de la loi estonienne sur la langue

Transmission à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) pour information

Renvoi n° 3352 Doc. 11254

**Proposition de résolution présentée par M. Walter et plusieurs de ses collègues
La promotion de services de médias en ligne et sur Internet adaptés aux mineurs**

Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport à la Commission permanente

[Priorité de l'APCE: Promouvoir les valeurs fondamentales communes: renforcer la protection des droits des groupes vulnérables]

B. MODIFICATION DE RENVOI**Doc. 10623**

**Proposition de résolution présentée par Mme Hurskainen et plusieurs de ses collègues
Blasphème, insultes à caractère religieux et incitation à la haine à l'encontre de personnes au motif de leur religion**

Renvoi n° 3122 du 1 septembre 2005

Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport, et à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour avis

C. PROLONGATIONS DE RENVOIS**1. Doc. 9869**

**Proposition de recommandation présentée par M. Bindig et plusieurs de ses collègues
Vidéosurveillance des lieux publics**

Renvoi n° 2864 du 8 septembre 2003 (prolongé le 24 juin 2005 jusqu'au 30 juin 2007)

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2007

2. Doc. 10552

**Proposition de recommandation présentée par M. Randegger et plusieurs de ses collègues
Enseignement et formation professionnels, facteurs clés de l'employabilité tout au long de la vie**

Renvoi n° 3094 du 6 juin 2005 – validité: 6 juin 2007

Prolongation jusqu'au 31 janvier 2008

3. Débat d'actualité du 21 juin 2005

La situation dans les républiques d'Asie centrale

Renvoi n° 3113 du 24 juin 2005 – validité: 24 juin 2007

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2007

4. Doc. 10555

Déclaration sur le 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe

Mise en oeuvre de la déclaration et du plan d'action du 3^e Sommet

Renvoi n° 3095 du 6 juin 2005 – validité: 6 juin 2007

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2007.

ANNEXE III**DISCOURS DE S.E. M. VUK JEREMIĆ
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES MINISTRES
DU CONSEIL DE L'EUROPE
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE**

Je suis heureux de m'adresser à vous pour mon premier discours en tant que Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Avant de poursuivre, permettez-moi de vous dire que depuis notre adhésion au Conseil de l'Europe, il y a quatre ans, les institutions et les valeurs fondamentales du Conseil – dans lesquelles l'Organisation continue de puiser des forces – ont considérablement contribué au développement démocratique de la structure sociale, politique et constitutionnelle de la République de Serbie.

C'est pourquoi mon pays est fermement déterminé à poursuivre l'édification d'une Europe sans clivages et sans frontières – Une Europe, où les États et les acteurs politiques, mais aussi les citoyens, qui sont les premiers intéressés par notre vision, approfondiront ensemble les valeurs que nous partageons tous. C'est de cette manière seulement que nous pourrions former une communauté pour un avenir démocratique commun.

La présidence du Comité des Ministres est une lourde responsabilité ; c'est à la fois un honneur et un défi pour la République de Serbie – et pour moi. Je puis vous assurer que nous agissons en faveur d'une mise en œuvre rapide des priorités de notre pays et que nous rendons hommage à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire et à son appui qui sera décisif pour l'avancement de notre programme. Ensemble, nous pouvons accroître l'efficacité du Conseil de l'Europe et des valeurs communes qui encadrent notre travail.

En assumant la présidence du Comité des Ministres deux ans après le 3^e Sommet, historique, des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe en mai 2005 à Varsovie, et deux ans avant le 60^e anniversaire de l'Organisation, la Serbie s'inscrit dans une période cruciale pour le Conseil de l'Europe et la République de Serbie. Nous nous appuyerons sur cette dynamique et sur l'esprit de continuité consolidé par les quatre pays qui ont présidé le Comité des Ministres depuis ce 3^e Sommet – le Portugal, la Roumanie, la Fédération de Russie et Saint Marin. À cet égard, je souhaite rappeler que l'application de la Déclaration et du Plan d'Action de Varsovie sera l'axe majeur de notre présidence.

La mise en œuvre concrète du Mémorandum d'entente entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne constituera l'autre grand axe de la présidence serbe.

Il est essentiel que le texte de ce Mémorandum formule clairement que le Conseil de l'Europe restera la référence dans le domaine des droits de l'homme, de la prééminence du droit et de la démocratie en Europe. Cette réitération du rôle central de notre Organisation dans la construction européenne, qui reste bien sûr de la plus haute importance, doit être portée au crédit de votre Assemblée.

Au-delà du Mémorandum d'entente, la session ministérielle de mai 2007 a abouti à l'adoption d'une première série de décisions découlant du rapport Juncker, auquel votre assemblée a toujours attaché une attention certaine.

Plus précisément, le Comité des Ministres a décidé de réviser la procédure relative à l'élection du Secrétaire Général afin de rehausser son profil politique et ainsi améliorer la visibilité de l'Organisation. Nous comptons sur le soutien de votre assemblée pour lancer cette nouvelle procédure.

Au-delà des élections du Secrétaire Général, le Comité des Ministres convient que des rapports sur le suivi des recommandations Juncker devraient être régulièrement présentés lors des prochaines sessions ministérielles.

La République de Serbie adhère pleinement au rôle de premier plan du Conseil de l'Europe dans la promotion d'un environnement plus inclusif et tolérant permettant d'instaurer un dialogue multilatéral à tous les niveaux. La vision d'une Europe pleinement démocratique et sans clivages – l'édification d'Une Europe, de Notre Europe – pourra ainsi devenir réalité, pour le bénéfice de tous.

Un élément crucial de la construction d'une Europe sans clivages est la réconciliation. Pour que la démocratie puisse s'épanouir, il est indispensable de dresser un inventaire ouvert et complet du passé. C'est

pourquoi la République de Serbie est fermement déterminée à engager une coopération pleine et immédiate avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Tous les accusés doivent être trouvés, arrêtés et extradés. Telle est non seulement notre obligation internationale, tel est notre devoir moral – à l'égard de nos voisins et du monde, certes, mais avant tout à notre propre égard.

Nous devons rompre avec notre passé récent pour faire régner la vraie justice. Ainsi progresse l'Europe.

J'ai le privilège de vous présenter les grandes lignes des quatre priorités, réunies sous la devise : « Une Europe, Notre Europe », de la présidence serbe.

- Premièrement, promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe – droits de l'homme, droits des minorités, démocratie et primauté du droit – en renforçant l'effectivité et la mise en œuvre du système de la Convention, les mécanismes de contrôle, et ceux associés aux initiatives pour la consolidation de la démocratie.
- Deuxièmement, renforcer la sécurité des personnes. Nous y parviendrons en intensifiant les mesures multilatérales et régionales pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic de drogues et la corruption.
- Troisièmement, construire une Europe plus tolérante, plus humaine et plus inclusive. Nous nous emploierons à valoriser une identité européenne qui respecte notre patrimoine commun, tout en encourageant la diversité, qui est une source de dynamisme et une force pour une cohésion progressive.
- Notre quatrième priorité est centrée sur la perspective d'adhésion pleine et entière des Balkans occidentaux. La pleine intégration de cette région, la mienne, dans l'Union européenne, est dans l'intérêt du Conseil de l'Europe et peut être encouragée en soutenant les initiatives de coopération régionale.

Permettez-moi de revenir brièvement sur chacune de ces priorités.

La Serbie s'emploiera à augmenter l'efficacité du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Je suis heureux que la Session ministérielle ait confirmé la détermination des Etats membres de protéger cet objectif capital.

La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme (CEDH) et la Cour européenne des droits de l'homme sont les deux piliers du système européen de protection des droits de l'homme. La Serbie s'efforcera activement d'accroître l'efficacité de ces deux incarnations des valeurs de l'Europe, des valeurs qui nous lient comme aucune autre auparavant dans la très longue histoire de notre Vieux continent.

L'entrée en vigueur du protocole n° 24 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme est primordiale pour une efficacité accrue du système de la Convention. Nous nous emploierons à améliorer et à renforcer les mécanismes nationaux d'application de la Convention, notamment en augmentant l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux.

Pour la Serbie, la pleine application de la CEDH et des autres conventions est un outil essentiel du processus de consolidation de la stabilité démocratique et nous présenterons des initiatives dans ce sens.

Défendre l'interdépendance de la démocratie, de la liberté individuelle et des droits de l'homme – en fait la conviction que l'essence d'une démocratie ne se réduit pas simplement à la tenue d'élections – est un principe essentiel du Conseil de l'Europe. La Serbie continuera de soutenir les travaux du « Forum pour l'avenir de la démocratie », qui tiendra sa 3^e session, à laquelle j'assisterai, mi-juin en Suède.

Je sais que votre assemblée participera activement à cet événement. La Serbie est impatiente de travailler avec l'Assemblée dans ce contexte, ainsi que sur d'autres sujets, durant sa présidence.

Notre deuxième priorité concerne la sécurité des personnes. La Serbie mettra tout en œuvre pour accroître l'efficacité de la coopération transnationale dans la lutte contre toute une série de phénomènes qui pourraient nuire à la sécurité en Europe. Je pense avant tout au terrorisme et à la criminalité organisée.

Ce n'est pas une coïncidence si en octobre dernier le Président de Serbie, M. Tadić, a accueilli le Sommet régional sur la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Dans une déclaration commune, les présidents des pays de l'Europe du Sud-Est ont reconnu la nécessité d'une action concertée en faveur de la sécurité de chaque pays, de la région et de l'Europe dans son ensemble ; ils condamnent avec force le

terrorisme, qui constitue la pire menace à la paix, à la stabilité et au développement de la démocratie, et s'engagent à coopérer activement à tous les niveaux de la lutte contre ces phénomènes.

À elle seule, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ne résoudra pas la question de la sécurité des personnes. Des phénomènes passibles de poursuites, je pense à l'intolérance, l'exclusion, le racisme, la xénophobie, la violence domestique, la discrimination, la corruption et la traite des êtres humains et le trafic de drogues, doivent également être combattus si nous voulons progresser dans ce domaine.

Notre troisième priorité réside dans la promotion d'une Europe plus tolérante, plus humaine et inclusive. A ce titre, nous nous emploierons à valoriser une identité européenne qui respecte notre patrimoine commun, tout en encourageant la diversité, qui est une source de dynamisme et une force pour une cohésion progressive.

Dans la continuité des efforts engagés par les présidences russe et saint-marinaise, la Serbie – elle-même multiculturelle, multiethnique et multiconfessionnelle – attache une grande importance au dialogue interculturel. Nous espérons qu'un Livre blanc sur ce sujet sera prêt pour novembre, afin que nous puissions le présenter à la conférence ministérielle informelle. Nous prévoyons en outre de soutenir des initiatives qui valorisent la dimension religieuse du dialogue interreligieux.

Une Europe inclusive est une Europe qui donne aux communautés locales et aux citoyens les moyens de mettre en place des règles équitables pour tous. La présidence serbe s'emploiera à faire progresser l'égalité des chances pour tous les Européens, ou, pour le dire autrement : elle renforcera les capacités des enfants, des jeunes et des femmes, sans oublier les personnes souffrant d'un handicap ainsi que d'autres groupes marginalisés et vulnérables, notamment les Roms. Sous notre présidence, les programmes axés sur l'éducation, l'emploi et la participation politique des plus vulnérables dans nos sociétés plurielles auront toute notre attention.

Notre quatrième priorité est la perspective d'adhésion pleine et entière des Balkans occidentaux. La présidence serbe a l'intention d'encourager la volonté d'adhésion de cette région en renforçant la coopération régionale et en encourageant la cohésion sociale.

L'histoire est là pour nous rappeler ce qui peut arriver si les Balkans occidentaux ne voient pas d'issue pour leur avenir : la paix promise après l'effondrement du communisme il y a presque vingt ans n'y a été instaurée qu'au terme de dix années de conflits et de guerre civile qui ont coûté la vie à beaucoup d'Européens.

Une nouvelle génération de chefs d'Etats régionaux est née, qui a perpétué la tradition de l'intégration européenne et l'expérience européenne de la réconciliation – des chefs d'Etat qui ne sont pas contaminés par la haine de ceux qui ont perverti l'héritage qui nous unit.

Nous ne pouvons pas changer les événements cruels du passé, mais nous pouvons travailler ensemble et faire en sorte que l'Europe ne revive plus ni conflit ni guerre civile.

La Présidence serbe s'efforcera d'accroître encore davantage la notoriété du Conseil de l'Europe dans l'ensemble de la région afin de renforcer ses valeurs essentielles dans cette partie du continent. Je suis convaincu que jamais auparavant dans son histoire, notre région ne s'est vue offrir une telle occasion concrète de surmonter ses conflits et ses différends.

La réalité concrète de cette occasion de rejoindre une fois pour toute la destinée commune que nous avons toujours partagée tient en grande partie à la perspective d'adhérer à l'Union européenne qui est à notre portée. Sans cette perspective crédible et claire, les incitations extérieures à réformer disparaissent. La division, les dissensions guetteraient à nouveau la région, tout comme la haine, la guerre et la misère. Elle ne connaîtrait pas de stabilité durable, et la prospérité resterait un mirage.

Il est par conséquent de notre devoir de travailler ensemble pour bâtir une Europe réellement unie, libre et pacifiée pour toujours.

Pour cela, la Serbie organisera un certain nombre de manifestations régionales visant à promouvoir la coopération interrégionale et transfrontalière. Nous intensifierons aussi les relations entre le Conseil de l'Europe et le Processus de coopération de l'Europe du Sud-Est, l'Union européenne, l'OSCE et les Nations Unies.

Tout en travaillant sur ces priorités, nous encouragerons une coopération étroite entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Pour conclure, j'aimerais dire, en ma qualité de ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie, évoquer une question extrêmement importante pour mon pays et pour la stabilité et l'avenir des Balkans occidentaux comme de nombreuses autres régions.

Il s'agit du futur statut du Kosovo-Metohija, une province autonome du sud de la Serbie, sous administration de l'ONU depuis juin 1999.

La question du Kosovo-Metohija devant trouver une solution européenne, la manière dont son statut sera réglé sera révélatrice de la véritable force de nos valeurs européennes communes.

La proposition serbe préserve l'intégrité et la souveraineté territoriale de la Serbie, tout en permettant à nos citoyens Albanais kosovars d'exercer leur droit légitime à l'autonomie. Notre proposition évite une solution extrême, avec des gagnants et des perdants, dans une région où la revanche sur ce qui est perçu comme une injustice et une perte a de tout temps été un facteur d'instabilité. Malheureusement, tel qu'il a été présenté au Conseil de sécurité, le Plan Ahtisaari est une solution extrême : l'indépendance du Kosovo, qui ne revient à rien d'autre qu'à une partition imposée de la Serbie.

Si le Plan Ahtisaari devait être accepté, ce serait la première fois dans l'histoire contemporaine qu'un territoire serait retiré à un Etat souverain sans l'accord de ses autorités démocratiquement élues, afin de satisfaire aux aspirations sécessionnistes d'un groupe ethnique. C'est toute l'architecture de l'ordre international qui en serait ébranlée.

Ce serait créer un précédent dangereux, malgré tous les efforts pour prétendre le contraire. Un précédent ne se déclare pas, ne se nie – il est là, c'est tout.

Même à ce stade avancé, l'horizon reste ouvert à de nouvelles discussions pour trouver une solution négociée et mutuellement acceptable concernant le statut du Kosovo-Metohija.

N'oublions pas que la Serbie n'a jamais perdu de vue les impératifs stratégiques de notre approche : renforcer la démocratie et consolider la stabilité régionale, respecter les valeurs européennes et travailler dur pour concrétiser la promesse de paix et de prospérité faite par l'Europe.

Concernant la question de la poursuite des négociations, je compte sur votre compréhension et votre soutien.

Je me réjouis de travailler avec cette Assemblée et je vous remercie de votre attention.